

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 13/08/2024 - 9158 - 2002 B 00038 - 440 465 698 - PRS
PROFESSIONNELS DES RESEAUX SOUTERRAINS

PRS – PROFESSIONNELS DES RESEAUX SOUTERRAINS

**Société par actions simplifiée
au capital de 2.000.216,56 euros
Siège social : rue Fernand Forest
ZAC de la Fontanille
63370 Lempdes
440 465 698 RCS Clermont-Ferrand**

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN

Signé par :

Jean-Philippe RIA

27834A177E04406...

**Pour copie certifiée conforme
La Présidente**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	31 935.00	31 935.00				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	25 966.22	24 863.95	1 102.27	2 608.00	- 1 505.73	- 57.74
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	16 620 380.75	15 000.00	16 605 380.75	13 890 277.75	2 715 103.00	19.55
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 698.07		5 698.07	5 663.40	34.67	0.61
	TOTAL II	16 683 980.04	71 798.95	16 612 181.09	13 898 549.15	2 713 631.94	19.52
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	295 037.70		295 037.70	233 830.32	61 207.38	26.18
	Autres créances	5 358 017.83	92 000.00	5 266 017.83	4 766 348.08	499 669.75	10.48
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	203.48		203.48	201.98	1.50	0.74
Comptes de Régularisation	Disponibilités	1 110 111.52		1 110 111.52	1 648 794.03	- 538 682.51	- 32.67
	Charges constatées d'avance (3)	7 140.91		7 140.91	9 432.45	- 2 291.54	- 24.29
	TOTAL III	6 770 511.44	92 000.00	6 678 511.44	6 658 606.86	19 904.58	0.30
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	23 454 491.48	163 798.95	23 290 692.53	20 557 156.01	2 733 536.52	13.30

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0.07

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000 217)	2 000 216. 56	2 000 216. 56		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	536 970. 20	536 970. 20		
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	200 021. 32	200 021. 32		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 094 360. 89	3 010 766. 54	83 594. 35	2. 78
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 362 092. 02	2 883 594. 35	-1 521 502. 33	- 52. 76
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	131 864. 11	102 712. 64	29 151. 47	28. 38
	TOTAL I	7 325 525. 10	8 734 281. 61	-1 408 756. 51	- 16. 13
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 425 684. 58	3 159 420. 50	- 733 735. 92	- 23. 22
	Concours bancaires courants	1 799 613. 35		1 799 613. 35	
	Emprunts et dettes financières diverses	11 038 460. 24	8 097 034. 10	2 941 426. 14	36. 33
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 940. 72	72 042. 78	17 897. 94	24. 84
	Dettes fiscales et sociales	202 386. 31	187 627. 68	14 758. 63	7. 87
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	409 082. 23	306 749. 34	102 332. 89	33. 36
	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	15 965 167. 43	11 822 874. 40	4 142 293. 03	35. 04
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	23 290 692. 53	20 557 156. 01	2 733 536. 52	13. 30

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

12 680 964. 35 6 855 442. 87

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	1 237 140.52		1 237 140.52	1 206 803.90	30 336.62	2.51
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 237 140.52		1 237 140.52	1 206 803.90	30 336.62	2.51
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			34 637.05		34 637.05	
Autres produits			12.92	4.09	8.83	215.89
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 271 790.49	1 206 807.99	64 982.50	5.38
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 016 029.20	1 021 103.31	- 5 074.11	- 0.50
Impôts, taxes et versements assimilés			7 978.87	11 030.51	- 3 051.64	- 27.67
Salaires et traitements			282 215.22	160 214.00	122 001.22	76.15
Charges sociales			137 550.24	82 060.93	55 489.31	67.62
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 461.17	1 557.43	- 96.26	- 6.18
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			5 543.87	130.12	5 413.75	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			1 450 778.57	1 276 096.30	174 682.27	13.69
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			- 178 988.08	- 69 288.31	- 109 699.77	- 158.32
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	1 725 202. 35	3 075 157. 20	-1 349 954. 85	- 43. 90
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	225 486. 64	86 861. 23	138 625. 41	159. 59
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	82 293. 00		82 293. 00	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	2 032 981. 99	3 162 018. 43	-1 129 036. 44	- 35. 71
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	550 246. 71	200 164. 63	350 082. 08	174. 90
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	550 246. 71	200 164. 63	350 082. 08	174. 90
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 482 735. 28	2 961 853. 80	-1 479 118. 52	- 49. 94
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 303 747. 20	2 892 565. 49	-1 588 818. 29	- 54. 93
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	583. 62	1 400. 00	- 816. 38	- 58. 31
Produits exceptionnels sur opérations en capital	38 300. 00	72 384. 97	- 34 084. 97	- 47. 09
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII	38 883. 62	73 784. 97	- 34 901. 35	- 47. 30
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28. 74	818. 00	- 789. 26	- 96. 49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	37 293. 59	72 345. 31	- 35 051. 72	- 48. 45
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	29 151. 47	20 650. 80	8 500. 67	41. 16
TOTAL VIII	66 473. 80	93 814. 11	- 27 340. 31	- 29. 14
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 27 590. 18	- 20 029. 14	- 7 561. 04	- 37. 75
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	- 85 935. 00	- 11 058. 00	- 74 877. 00	- 677. 13
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	3 343 656. 10	4 442 611. 39	-1 098 955. 29	- 24. 74
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 981 564. 08	1 559 017. 04	422 547. 04	27. 10
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1 362 092. 02	2 883 594. 35	-1 521 502. 33	- 52. 76

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 32 815. 42 38 640. 45

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 1 930 944. 00 3 158 738. 00

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 517 878. 00 153 733. 00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 23 290 692.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 237 140.52 Euros et dégageant un bénéfice de 1 362 092.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Malgré le contexte économique et géopolitique (Europe, Moyen Orient, ...) le groupe a réussi à maintenir un niveau d'activité correct. Néanmoins, le groupe reste impacté par différents éléments hexogènes notamment sur la disponibilité de certaines matières voire leur prix qui impactent le niveau de marges des filiales.

Les différentes filiales du groupe ont sollicité différents PGE. L'intégralité des flux liés à ce PGE a été centralisée sur le groupe afin de faciliter la gestion et le soutien aux filiales dans le besoin.

Les flux des dettes auprès des filiales ont été modélisés en compte 168xxx individualisé par filiale. Aucune compensation avec les flux récurrents présents dans les comptes-courant n'a été réalisée.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2023 de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Par ailleurs au cours de l'exercice la société a procédé à des prises de participations ou des souscriptions au capital au sein des sociétés suivantes :

la société TPT BERNARD sise 1078 Rue Roland Garros 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON - prise de participation à hauteur de 100 % (SIREN 343 802 630)

la société a également procédé à une cession de 40% de sa participation au sein de la société ADV Cablage.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	31 935		
Matériel de transport	3 267		12 381
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 098		868
TOTAL	28 365		13 249
Autres participations	13 967 571		2 656 810
Prêts, autres immobilisations financières	25 663		35
TOTAL	13 993 234		2 656 845
TOTAL GENERAL	14 053 535		2 670 094

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			31 935	31 935
Matériel de transport		15 648		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			25 966	25 966
TOTAL		15 648	25 966	25 966
Autres participations		4 000	16 620 381	16 620 381
Prêts, autres immobilisations financières		20 000	5 698	5 698
TOTAL		24 000	16 626 079	16 626 079
TOTAL GENERAL		39 648	16 683 980	16 683 980

Au 31 décembre 2023, les frais d'acquisitions liés aux filiales et participations (honoraires, droits, etc;..) ont été intégrés au coût d'entrée des sociétés achetées. Ces coûts font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	31 935			31 935
Matériel de transport	1 796	558	2 355	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 961	903		24 864
TOTAL	25 757	1 461	2 355	24 864
TOTAL GENERAL	57 692	1 461	2 355	56 799

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	558				
Matériel de bureau informatique mobilier	903				
TOTAL	1 461				
TOTAL GENERAL	1 461				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 698	0	5 698
Autres créances clients	295 038	295 038	
Impôts sur les bénéfices	328 869	328 869	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 858	13 858	
Divers état et autres collectivités publiques	23 388	23 388	
Groupe et associés	4 991 902	4 991 902	
Charges constatées d'avance	7 141	7 141	
TOTAL	5 665 895	5 660 197	5 698

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 809 288	1 809 288		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 416 010	631 799	1 784 211	
Emprunts et dettes financières divers	2 551 421	1 051 429	1 499 992	
Fournisseurs et comptes rattachés	89 941	89 941		
Personnel et comptes rattachés	59 075	59 075		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 308	43 308		
Taxe sur la valeur ajoutée	88 986	88 986		
Autres impôts taxes et assimilés	7 074	7 074		
Groupe et associés	8 490 983	8 490 983		
Autres dettes	409 082	409 082		
TOTAL	15 965 167	12 680 964	3 284 203	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	729 620			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	7 083			

Les emprunts et dettes diverses correspondent aux remontées en comptes-courant d'associé des flux représentés par les différents PGE souscrits par les filiales afin de faciliter la gestion globale du besoin en fonction de la convention de trésorerie du groupe : montant initial des PGE remontés à la société PRS par l'ensemble des filiales pour 4 200 000 euros.

Le groupe a opté pour un amortissement de l'ensemble des prêts garantis par l'Etat sur une durée de 5 ans avec un différé de 12 mois. Les dettes de la société PRS envers les filiales ont été réparties en fonction des échéanciers de chaque prêt garanti par l'état souscrit par la filiale. Les PGE ont commencés à être remboursés sur l'exercice 2022.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	20.7201	96 535			96 535

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et droits simil.	Linéaire	1 à 3 ans
Matériels et outillages	Linéaire & dégressif	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 0 8 0 0 0
Autres créances	2 3 3 8 8
Total	1 3 1 3 8 8

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 831
Emprunts et dettes financières diverses	378
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 424
Dettes fiscales et sociales	89 104
Total	132 736

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 141
Total	7 141

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Employés	5	
Total	7	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 780 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 780 Euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Caution et nantissement des droits sociaux accordés aux établissements bancaires :

Crédit agricole : nantissement des actions pour un montant de 400 000 euros - Caution
OSEO BPI

Crédit agricole : nantissement des actions pour un montant de 500 000 euros - Caution
OSEO BPI

BNP : nantissement des actions SOCATRAP - montant restant dû au 31 décembre 2023
de 188 709 euros.

Engagements reçus

Néant

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				116 280	116 280
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				5 405	5 405
- dotations de l'exercice				27 529	27 529
Total				32 934	32 934
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				9 035	9 035
- exercice				31 027	31 027
Total				40 062	40 062
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				28 492	28 492
- entre 1 et 5 ans				59 629	59 629
Total				88 121	88 121
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				137	137
- entre 1 et 5 ans				1 029	1 029
Total				1 167	1 167

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EVARISTE	SAS	1 0 2 4 6 4 8 6	3 rue Galois 78310 MAURE

La SAS PRS détient les participations suivantes :

- SAS GRAVIERE - Rue Fernand Forest - 63 370 LEMPDES à hauteur de 100%
- SAS ATPC - Rue Fernand Forest - 63 370 LEMPDES à hauteur de 100%
- SA GDCE - Route d'Hauterive - Abrest - 03 200 VICHY à hauteur de 100%
- SAS MARGUERITAT - 106 Route Nationale 20 - 45 520 CERCOTTES à hauteur de 100%
- SAS LAUBE - 305 Rue Jean Cocteau - 19 110 BORT LES ORGUES à hauteur de 100%
- SAS SOCATRAP - 13 rue Marcel Paul 18100 VIERZON à hauteur de 100 %
- SAS RIVOIRE - 494 route de Bayard 42580 LA-TOUR-EN-JAREZ à hauteur de 100%
- SAS L'ECLAIR - 20 rue Georges BESSE 63100 CLERMONT-FERRAND à hauteur de 100%
- SAS SOL FROMENT - 39 boulevard de la Ganoue 19250 MEYMAC à hauteur de 100%
- SAS ENTREPRISE COURTADON BTP - 13 Rue du Pré Comtal - ZAC des Gravanches - 63 100 CLERMONT-FERRAND à hauteur de 50%
- SAS GROUPE REGUILLON - 81 chemin de Charavel 38200 VIENNE (prise de participation à hauteur de 50,10 %)
- SAS R2T CENTRE AUVERGNE LIMOUSIN - 93 rue Bannier 45000 ORLEANS (souscription au capital pour 30 %)
- ADV CABLAGE - 106 route Nationale 20 45520 CERCOTTES (souscription au capital pour 55%)

Elle a pris des participations sur l'exercice au sein des sociétés suivantes :

- TPT BERNARD - 1078 Rue Roland Garros 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON (souscription au capital pour 100%)

A compter du 1er avril 2017 la société consolidante du groupe est la holding :

EVARISTE sise 3 rue Galois 78310 MAUREPAS

Siret : 50280406500030

Par ailleurs la société PRS reste la société mère pour le groupe intégré fiscalement et constitué par les sociétés suivantes :

- SAS PRS - ZAC de la Fontanille - Rue Fernand Forest - 63 370 LEMPDES - SIRET : 44046569800015
- SAS ATPC - ZAC de la Fontanille - Rue Fernand Forest - 63 370 LEMPDES - SIRET : 39193390000048
- SAS GRAVIERE - ZAC de la Fontanille - Rue Fernand Forest - 63 370 LEMPDES - SIRET : 31102068900031

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- SA GDCE - Route d'Hauterive - Abrest - 03 200 VICHY - SIRET : 40420402600011
- SAS MARGUERITAT - 106 Route Nationale 20 - 45 520 CERCOTTES - SIRET : 08558134600039
- SAS LAUBE - 305 Rue Jean Cocteau - 19 110 BORT LES ORGUES - SIRET : 31338618700014
- SAS SOCATRAP - 13 rue Marcel Paul - 18100 VIERZON - SIRET : 38247928500027
- SAS RIVOIRE - 494 route de Bayard - 42580 LA-TOUR-EN-JAREZ - SIRET : 634007220026
- SAS L'ECLAIR - 20 rue Georges BESSE - 63100 CLERMONT-FERRAND - SIRET : 44029082300033
- SAS SOL FROMENT - 39 boulevard de la Ganoue - 19250 MEYMAC - SIRET : 79756972000023

La convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés enregistrent les charges d'impôts comme en l'absence de ce régime.

Les résultats fiscaux en l'absence d'intégration fiscale seraient :

- SAS PRS : 410 303 euros
- SAS ATPC : 180 824 euros
- SAS GRAVIERE : euros
- SA GDCE : euros
- SAS MARGUERITAT : bénéfice de euros
- SAS LAUBE : bénéfice de 197 070 euros
- SAS SOCATRAP : bénéfice de 124 613 euros
- SAS RIVOIRE : bénéfice de 232 542 euros
- SAS L'ECLAIR : bénéfice de 300 015 euros
- SAS SOL FROMENT : bénéfice de 280 414 euros

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS TP BERNARD	100 000	500 000	100.00	2 656 910	2 656 910			4 379 410	363 445		
- SAS SOL FROMENT	828 100	160 370	100.00	2 000 000	2 000 000			2 944 588	202 265	350 000	
- SAS L'ECLAIR	7 625	36 434	100.00	1 150 000	1 150 000			2 075 790	223 976	50 000	
- SAS SOCATRAP	42 224	76 757	100.00	390 000	390 000			1 718 803	91 374	170 000	
- SAS RIVOIRE	80 500	74 831	100.00	1 580 000	1 580 000			2 333 757	154 114	50 000	
- SAS MARGUERITAT	221 300	89 424	100.00	1 544 582	1 544 582			5 352 625	77 508	250 000	
- SAS LAUBE	77 000	70 690	100.00	932 638	932 638			2 230 742	143 708	200 000	
- SAS GRAVIERE	160 000	352 443	100.00	1 116 830	1 116 830			3 444 736	53 485	600 000	
- SAS GDC GRAND DRAGAGE DU CEN	102 980	77 803	100.00	250 225	250 225			6 380 117	153 021	50 000	
- SAS AVERTIN TRAVAUX PUBLICS	330 000	32 477	100.00	327 865	327 865			2 378 215	265 727	50 000	
- SAS ADV CABLAGE	10 000	-3 431	55.00	5 500	5 500			376 705	11 448		
- SAS GROUPE REGUILLON	1 001 900	4 974 221	50.10	3 110 782	3 110 782			1 707 544	213 469		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisations sur comptes de tiers	5 83	7 7 1 0 0 0 0 0
- Valeur de cession des éléments d'actif	3 8 3 0 0	7 7 5 0 0 0 0 0
Total	3 8 8 8 3	
Charges exceptionnelles		
- VNC des éléments d'actifs cédés	3 7 2 9 4	6 7 5 0 0 0 0 0
- Pénalités et amendes	7	6 7 1 2 0 0 0 0
- Régularisations comptes de tiers	2 2	6 7 1 0 0 0 0 0
Total	3 7 3 2 3	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Transferts de charges de personnel	3 4 6 3 7
Total	3 4 6 3 7

PRS – PROFESSIONNELS DES RESEAUX SOUTERRAINS

**Société par actions simplifiée
au capital de 2.000.216,56 euros
Siège social : rue Fernand Forest
ZAC de la Fontanille
63370 LEMPDES
RCS Clermont-Ferrand n°440 465 698**

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024**

- EXTRAITS -

[...]

Proposition d'affectation du résultat – exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1.362.092 euros :

- Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 1.362.092 euros ;
- Auquel s'ajoute le compte « autres réserves » : 3.094.361 euros ;
- Soit un montant total distribuable de : 4.456.453 euros.

De la manière suivante :

- A titre de dividende : 1.400.000 euros.
- Le solde, soit 3.056.453 euros, au compte « autres réserves ».

[...]

Démission de représentants légaux

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société BCE de son mandat de Présidente avec effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société TERRDEX CONSULTING de son mandat de Directeur général avec effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Jean-Philippe RIA de son mandat de Directeur général avec effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Présidente :

La société TERRDEX CONSULTING, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros ayant son siège 18, rue des Grands Chênes - ZAC des Granges - 42600 Montbrison, immatriculée sous le numéro 882 577 364 RCS Saint Etienne

En remplacement de la société BCE, présidente sortante, avec effet au 1^{er} juillet 2024 et pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale prend acte que la société TERRDEX CONSULTING a fait savoir par son président qu'elle acceptait les fonctions de Présidente de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur général :

La société BCE, société par actions simplifiée au capital de 869.500 euros ayant son siège social 6, rue Beaumarchais - 63000 Clermont-Ferrand, immatriculée sous le numéro 830 554 994 RCS Clermont-Ferrand

En remplacement de la société TERRDEX CONSULTING, Directeur général sortant, avec effet au 1^{er} juillet 2024 et pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale prend acte que la société BCE a fait savoir par son président qu'elle acceptait les fonctions de Directeur général de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Signé par :


27834A177E04406...

Pour extrait
La Présidente

PRS - PROFESSIONNELS DES RESEAUX SOUTERRAINS

Société par actions simplifiée
Rue Fernand Forest – ZAC de la Fontanille
63370 LEMPDES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'attention des associés de la société PRS - PROFESSIONNELS DES RESEAUX SOUTERRAINS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PRS - PROFESSIONNELS DES RESEAUX SOUTERRAINS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 17 juin 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



ARVERNE CONSEIL
représentée par Eric CUPIF

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	31 935.00	31 935.00				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	25 966.22	24 863.95	1 102.27	2 608.00	- 1 505.73	- 57.74
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	16 620 380.75	15 000.00	16 605 380.75	13 890 277.75	2 715 103.00	19.55
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 698.07		5 698.07	5 663.40	34.67	0.61
	TOTAL II	16 683 980.04	71 798.95	16 612 181.09	13 898 549.15	2 713 631.94	19.52
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	295 037.70		295 037.70	233 830.32	61 207.38	26.18
	Autres créances	5 358 017.83	92 000.00	5 266 017.83	4 766 348.08	499 669.75	10.48
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	203.48		203.48	201.98	1.50	0.74
Comptes de Régularisation	Disponibilités	1 110 111.52		1 110 111.52	1 648 794.03	- 538 682.51	- 32.67
	Charges constatées d'avance (3)	7 140.91		7 140.91	9 432.45	- 2 291.54	- 24.29
	TOTAL III	6 770 511.44	92 000.00	6 678 511.44	6 658 606.86	19 904.58	0.30
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	23 454 491.48	163 798.95	23 290 692.53	20 557 156.01	2 733 536.52	13.30

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0.07

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000 217)	2 000 216.56	2 000 216.56		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	536 970.20	536 970.20		
	Ecart de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	200 021.32	200 021.32		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 094 360.89	3 010 766.54	83 594.35	2.78
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 362 092.02	2 883 594.35	-1 521 502.33	-52.76
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	131 864.11	102 712.64	29 151.47	28.38
	TOTAL I	7 325 525.10	8 734 281.61	-1 408 756.51	-16.13
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
DETTE (1)	TOTAL II				
Comptes de Régularisation	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTE (1)	TOTAL III				
DETTE (1)	DETTE FINANCIERE				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 425 684.58	3 159 420.50	-733 735.92	-23.22
	Concours bancaires courants	1 799 613.35	1 799 613.35		
	Emprunts et dettes financières diverses	11 038 460.24	8 097 034.10	2 941 426.14	36.33
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTE D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 940.72	72 042.78	17 897.94	24.84
	Dettes fiscales et sociales	202 386.31	187 627.68	14 758.63	7.87
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	409 082.23	306 749.34	102 332.89	33.36
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	15 965 167.43	11 822 874.40	4 142 293.03	35.04
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	23 290 692.53	20 557 156.01	2 733 536.52	13.30

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

12 680 964.35 6 855 442.87

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	1 237 140.52		1 237 140.52	1 206 803.90	30 336.62	2.51
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 237 140.52		1 237 140.52	1 206 803.90	30 336.62	2.51
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			34 637.05		34 637.05	
Autres produits			12.92	4.09	8.83	215.89
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 271 790.49	1 206 807.99	64 982.50	5.38
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 016 029.20	1 021 103.31	- 5 074.11	- 0.50
Impôts, taxes et versements assimilés			7 978.87	11 030.51	- 3 051.64	- 27.67
Salaires et traitements			282 215.22	160 214.00	122 001.22	76.15
Charges sociales			137 550.24	82 060.93	55 489.31	67.62
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 461.17	1 557.43	- 96.26	- 6.18
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			5 543.87	130.12	5 413.75	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			1 450 778.57	1 276 096.30	174 682.27	13.69
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			- 178 988.08	- 69 288.31	- 109 699.77	- 158.32
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	1 725 202.35	3 075 157.20	-1 349 954.85	-43.90
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	225 486.64	86 861.23	138 625.41	159.59
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	82 293.00		82 293.00	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	2 032 981.99	3 162 018.43	-1 129 036.44	-35.71
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	550 246.71	200 164.63	350 082.08	174.90
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	550 246.71	200 164.63	350 082.08	174.90
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 482 735.28	2 961 853.80	-1 479 118.52	-49.94
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 303 747.20	2 892 565.49	-1 588 818.29	-54.93
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	583.62	1 400.00	-816.38	-58.31
Produits exceptionnels sur opérations en capital	38 300.00	72 384.97	-34 084.97	-47.09
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII	38 883.62	73 784.97	-34 901.35	-47.30
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28.74	818.00	-789.26	-96.49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	37 293.59	72 345.31	-35 051.72	-48.45
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	29 151.47	20 650.80	8 500.67	41.16
TOTAL VIII	66 473.80	93 814.11	-27 340.31	-29.14
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-27 590.18	-20 029.14	-7 561.04	-37.75
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-85 935.00	-11 058.00	-74 877.00	-677.13
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	3 343 656.10	4 442 611.39	-1 098 955.29	-24.74
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 981 564.08	1 559 017.04	422 547.04	27.10
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1 362 092.02	2 883 594.35	-1 521 502.33	-52.76

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 32 815.42 38 640.45

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 1 930 944.00 3 158 738.00

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 517 878.00 153 733.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 23 290 692,53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 237 140,52 Euros et dégageant un bénéfice de 1 362 092,02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Malgré le contexte économique et géopolitique (Europe, Moyen Orient, ...) le groupe a réussi à maintenir un niveau d'activité correct. Néanmoins, le groupe reste impacté par différents éléments hexogènes notamment sur la disponibilité de certaines matières voire leur prix qui impactent le niveau de marges des filiales.

Les différentes filiales du groupe ont sollicité différents PGE. L'intégralité des flux liés à ce PGE a été centralisée sur le groupe afin de faciliter la gestion et le soutien aux filiales dans le besoin.

Les flux des dettes auprès des filiales ont été modélisés en compte 168xxx individualisé par filiale. Aucune compensation avec les flux récurrents présents dans les comptes-courant n'a été réalisée.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2023 de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Par ailleurs au cours de l'exercice la société a procédé à des prises de participations ou des souscriptions au capital au sein des sociétés suivantes :

la société TPT BERNARD sise 1078 Rue Roland Garros 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON - prise de participation à hauteur de 100 % (SIREN 343 802 630).
L'acte d'acquisition prévoit un complément de prix pour un montant maximal de 300 000€ dépendant de la réalisation de différents critères.

la société a également procédé à une cession de 40% de sa participation au sein de la société ADV Cablage.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	31 935		
Matériel de transport	3 267		12 381
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 098		868
TOTAL	28 365		13 249
Autres participations	13 967 571		2 656 810
Prêts, autres immobilisations financières	25 663		35
TOTAL	13 993 234		2 656 845
TOTAL GENERAL	14 053 535		2 670 094

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			31 935	31 935
Matériel de transport		15 648		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			25 966	25 966
TOTAL		15 648	25 966	25 966
Autres participations		4 000	16 620 381	16 620 381
Prêts, autres immobilisations financières		20 000	5 698	5 698
TOTAL		24 000	16 626 079	16 626 079
TOTAL GENERAL		39 648	16 683 980	16 683 980

Au 31 décembre 2023, les frais d'acquisitions liés aux filiales et participations (honoraires, droits, etc;..) ont été intégrés au coût d'entrée des sociétés achetées. Ces coûts font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		31 935			31 935
Matériel de transport		1 796	558	2 355	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		23 961	903		24 864
TOTAL		25 757	1 461	2 355	24 864
TOTAL GENERAL		57 692	1 461	2 355	56 799
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Matériel de transport		558			
Matériel de bureau informatique mobilier		903			
TOTAL		1 461			
TOTAL GENERAL		1 461			

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	102 713	29 151			131 864
TOTAL	102 713	29 151			131 864

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	77 293		62 293		15 000
Sur autres immobilisations financières	20 000		20 000		
Autres provisions pour dépréciation	92 000				92 000
TOTAL	189 293		82 293		107 000
TOTAL GENERAL	292 006	29 151	82 293		238 864
Dont dotations et reprises					
financières			82 293		
exceptionnelles		29 151			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 698	0	5 698
Autres créances clients	295 038	295 038	
Impôts sur les bénéfices	328 869	328 869	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 858	13 858	
Divers état et autres collectivités publiques	23 388	23 388	
Groupe et associés	4 991 902	4 991 902	
Charges constatées d'avance	7 141	7 141	
TOTAL	5 665 895	5 660 197	5 698

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 809 288	1 809 288		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 416 010	631 799	1 784 211	
Emprunts et dettes financières divers	2 551 421	1 051 429	1 499 992	
Fournisseurs et comptes rattachés	89 941	89 941		
Personnel et comptes rattachés	59 075	59 075		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 308	43 308		
Taxe sur la valeur ajoutée	88 986	88 986		
Autres impôts taxes et assimilés	7 074	7 074		
Groupe et associés	8 490 983	8 490 983		
Autres dettes	409 082	409 082		
TOTAL	15 965 167	12 680 964	3 284 203	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	729 620			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	7 083			

Les emprunts et dettes diverses correspondent aux remontées en comptes-courant d'associé des flux représentés par les différents PGE souscrits par les filiales afin de faciliter la gestion globale du besoin en fonction de la convention de trésorerie du groupe : montant initial des PGE remontés à la société PRS par l'ensemble des filiales pour 4 200 000 euros.

Le groupe a opté pour un amortissement de l'ensemble des prêts garantis par l'Etat sur une durée de 5 ans avec un différé de 12 mois. Les dettes de la société PRS envers les filiales ont été réparties en fonction des échéanciers de chaque prêt garanti par l'état

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

souscrit par la filiale. Les PGE ont commencés à être remboursés sur l'exercice 2022.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	20.7201	96 535			96 535

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et droits simil.	Linéaire	1 à 3 ans
Matériels et outillages	Linéaire & dégressif	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	108 000
Autres créances	23 388
Total	131 388

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 831
Emprunts et dettes financières diverses	378
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 424
Dettes fiscales et sociales	89 104
Total	132 736

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 141
Total	7 141

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERVE CONSEIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Employés	5	
Total	7	

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 780 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 780 Euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Caution et nantissement des droits sociaux accordés aux établissements bancaires :

Crédit agricole : nantissement des actions pour un montant de 400 000 euros - Caution OSEO BPI

Crédit agricole : nantissement des actions pour un montant de 500 000 euros - Caution OSEO BPI

BNP : nantissement des actions SOCATRAP - montant restant dû au 31 décembre 2023 de 188 709 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagements reçus

Néant

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				47 879	47 879
Amortissements					
- dotations de l'exercice				10 428	10 428
Total				10 428	10 428
Redevances payées					
- exercice				11 338	11 338
Total				11 338	11 338
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				13 082	13 082
- entre 1 et 5 ans				28 345	28 345
Total				41 428	41 428
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				479	479
Total				479	479

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EVARISTE	SAS	10246486	3 rue Galois 78310 MAURE

La SAS PRS détient les participations suivantes :

- SAS GRAVIERE - Rue Fernand Forest - 63 370 LEMPDES à hauteur de 100%
- SAS ATPC - Rue Fernand Forest - 63 370 LEMPDES à hauteur de 100%
- SA GDCE - Route d'Hauterive - Abrest - 03 200 VICHY à hauteur de 100%
- SAS MARGUERITAT - 106 Route Nationale 20 - 45 520 CERCOTTES à hauteur de 100%
- SAS LAUBE - 305 Rue Jean Cocteau - 19 110 BORT LES ORGUES à hauteur de 100%
- SAS SOCATRAP - 13 rue Marcel Paul 18100 VIERZON à hauteur de 100 %
- SAS RIVOIRE - 494 route de Bayard 42580 LA-TOUR-EN-JAREZ à hauteur de 100%
- SAS L'ECLAIR - 20 rue Georges BESSE 63100 CLERMONT-FERRAND à hauteur de 100%
- SAS SOL FROMENT - 39 boulevard de la Ganoue 19250 MEYMAC à hauteur de 100%
- SAS ENTREPRISE COURTADON BTP - 13 Rue du Pré Comtal - ZAC des Gravanches - 63 100 CLERMONT-FERRAND à hauteur de 50%
- SAS GROUPE REGUILLON - 81 chemin de Charavel 38200 VIENNE (prise de participation à hauteur de 50,10 %)
- SAS R2T CENTRE AUVERGNE LIMOUSIN - 93 rue Bannier 45000 ORLEANS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

(souscription au capital pour 30 %)

- ADV CABLAGE - 106 route Nationale 20 45520 CERCOTTES (souscription au capital pour 55%)

Elle a pris des participations sur l'exercice au sein des sociétés suivantes :

- TPT BERNARD - 1078 Rue Roland Garros 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON (souscription au capital pour 100%)

A compter du 1er avril 2017 la société consolidante du groupe est la holding :
EVARISTE sise 3 rue Galois 78310 MAUREPAS
Siret : 50280406500030

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Par ailleurs la société PRS reste la société mère pour le groupe intégré fiscalement et constitué par les sociétés suivantes :

- SAS PRS - ZAC de la Fontanille - Rue Fernand Forest - 63 370 LEMPDES - SIRET : 44046569800015

- SAS ATPC - ZAC de la Fontanille - Rue Fernand Forest - 63 370 LEMPDES - SIRET : 39193390000048

- SAS GRAVIERE - ZAC de la Fontanille - Rue Fernand Forest - 63 370 LEMPDES - SIRET : 31102068900031

- SA GDCE - Route d'Hauterive - Abrest - 03 200 VICHY - SIRET : 40420402600011

- SAS MARGUERITAT - 106 Route Nationale 20 - 45 520 CERCOTTES - SIRET : 08558134600039

- SAS LAUBE - 305 Rue Jean Cocteau - 19 110 BORT LES ORGUES - SIRET : 31338618700014

- SAS SOCATRAP - 13 rue Marcel Paul - 18100 VIERZON - SIRET : 38247928500027

- SAS RIVOIRE - 494 route de Bayard - 42580 LA-TOUR-EN-JAREZ - SIRET : 634007220026

- SAS L'ECLAIR - 20 rue Georges BESSE - 63100 CLERMONT-FERRAND - SIRET : 44029082300033

- SAS SOL FROMENT - 39 boulevard de la Ganoue - 19250 MEYMAC - SIRET : 79756972000023

La convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés enregistrent les charges d'impôts comme en l'absence de ce régime.

Les résultats fiscaux en l'absence d'intégration fiscale seraient :

- SAS PRS : 410 303 euros

- SAS ATPC : 180 824 euros

- SAS GRAVIERE : 86 764 euros

- SA GDCE : 213 059 euros

- SAS MARGUERITAT : 114 753 euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- SAS LAUBE : bénéfice de 197 070 euros
- SAS SOCATRAP : bénéfice de 124 613 euros
- SAS RIVOIRE : bénéfice de 232 542 euros
- SAS L'ECLAIR : bénéfice de 300 015 euros
- SAS SOL FROMENT : bénéfice de 280 414 euros

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observ
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
	- Filiales détenues à + de 50%										
	- SAS TP BERNARD	100 000	500 000	100.00	2 656 910	2 656 910		4 261 850	400 945		
	- SAS SOL FROMENT	828 100	160 370	100.00	2 000 000	2 000 000		2 944 588	202 265	350 000	
	- SAS L'ECLAIR	7 625	36 434	100.00	1 150 000	1 150 000		2 075 790	223 976	50 000	
	- SAS SOCATRAP	42 224	76 757	100.00	390 000	390 000		1 718 803	91 374	170 000	
	- SAS RIVOIRE	80 500	74 831	100.00	1 580 000	1 580 000		2 333 757	154 114		
	- SAS MARGUERITAT	221 300	89 424	100.00	1 544 582	1 544 582		5 559 959	77 508	250 000	
	- SAS LAUBE	77 000	70 690	100.00	932 638	932 638		2 163 991	143 708	200 000	
	- SAS GRAVIERE	160 000	352 443	100.00	1 116 830	1 116 830		3 444 736	53 485	600 000	
	- SAS GDC GRAND DRAGAGE DU CEN	102 990	77 803	100.00	250 225	250 225		6 407 419	153 021	50 000	
	- SAS AVERTIN TRAVAUX PUBLICS	330 000	32 477	100.00	327 885	327 885		2 378 215	265 727	50 000	
B. Renseignements globaux	- SAS ADV CABLAGE	10 000	-3 431	55.00	5 500	5 500		376 705	11 448		
	- SAS GROUPE REGUILLON	1 001 900	4 974 221	50.10	3 110 782	3 110 782		1 707 544	213 469		
	- Participations détenues entre 10 et 50 %										
	- Filiales non reprises en A										
	- Participations non reprises en A										

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisations sur comptes de tiers	583	77100000
- Valeur de cession des éléments d'actif	38 300	77500000
Total	38 883	
Charges exceptionnelles		
- VNC des éléments d'actifs cédés	37 294	67500000
- Pénalités et amendes	7	67120000
- Régularisations comptes de tiers	22	67100000
Total	37 323	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Transferts de charges de personnel	34 637
Total	34 637

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL